

Commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON

Date de convocation : 24 novembre 2025Date d'envoi : 24 novembre 2025Date d'affichage : 24 novembre 2025

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

ID : 007-210702312-20251201-50_2025-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 50-2025

LUNDI 1^{er} DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le premier du mois de décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire

Présents : 20 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, JABRY Alain, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, CADET Dominique, MARTIN Marie-France, BENOIT Nadine, BOIRON Yves, BOUDON Alain, CHARRE Béatrice, COMPERE Philippe, FARJON Philippe, MAZON Elisabeth, ROBERT Sonia, VACHERESSE Marc, GIMON Jean-Paul, BARBAROUX Sylvie, BALDYGA Benjamin

Absents ayant donné procuration : 3 –, ALLIX Jean-Marie à CORTIAL Patrick, MOURARET Sophie à PERRIER Bernadette, ROURE Christine à ROUX Philippe

Absents n'ayant pas donné procuration : 0

Secrétaire de séance : PERRIER Bernadette

OBJET : Subvention à l'Amicale Laïque de l'école publique des Champs pour les sorties scolaires 2025-2026

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande formulée par Madame la Directrice de l'école publique des Champs en vue d'obtenir des subventions destinées à financer des sorties scolaires pour l'année 2025-2026. Les projets de sortie sont les suivants :

- Sortie au Bivouac de Gaud (Gorges de l'Ardèche) du 18 au 19 mai, pour les CE1, CE2, CM2 (44 élèves). Coût mairie de 484€ pour un total de 2073€.
- Sortie à Annecy du 11 au 12 mai, pour les CM1, CM2 et classe ULIS (54 élèves). Coût mairie de 594€ pour un total de 5209€.
- Sortie à l'Espace découverte Ardèche de Salavas du 2 au 3 avril, pour les CM1, CM2 (57 élèves). Coût mairie de 517€ pour un total de 2231.28€.

La participation sollicitée auprès de la Commune s'élève à 11 euros par élève et par nuitée, soit un montant total de 1 595 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (Monsieur Philippe FARJON et Monsieur Alain BOUDON ne prenant pas part au vote car leurs enfants ou petits-enfants sont inscrits à l'école publique, et Monsieur Jean-Paul GIMON s'abstenant), décide :

- D'attribuer une subvention d'un montant total de 1 595 euros à l'Amicale Laïque de l'école publique des Champs au titre de la participation communale à des sorties scolaires sur l'année 2025-2026.
- Que les crédits correspondants seront imputés au budget primitif communal 2026, au chapitre et à l'article prévus pour les subventions aux associations.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

La Secrétaire de séance,
Bernadette PERRIER

Le Maire,
Philippe ROUX

